



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIERES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 15 décembre 2014

Le quinze décembre deux mille quatorze, à 17H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, en son siège social, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY.

Etaient présents :

Pour La Ferté-Imbault :

Monsieur Pascal **COLART**, conseiller communautaire,

Pour Marcilly-en-Gault

Madame Agnès **THIBAUT** et Monsieur Bernard **CHAUVIN**, conseillers communautaires,

Pour Orçay

Madame Michèle **MOREAU** conseillère communautaire,

Pour Pierrefitte-sur-Sauldre

Monsieur Jacques **LAURE** et Monsieur Michel **CHAUVIN** conseillers communautaires,

Pour Salbris

Monsieur Olivier **PAVY**, Monsieur René **POUJADE**, Madame Françoise **RANCIEN** et Madame Emmanuelle **ROEKENS** et Monsieur Jean-Pierre **ALBERTINI** conseillers communautaires,

Pour Selles-Saint-Denis

Monsieur Pierre **MAURICE**, Madame Isabelle **MAURE** et Monsieur Max **BURON** conseillers communautaires,

Pour Souesmes

Monsieur Jean-Michel **DEZELU** et Madame Maryse **SENE** conseillers communautaires,

Pour Theillay

Monsieur Gérard **CHOPIN**, Madame Mauricette **ROQUE** et Monsieur Claude **LELAIT** conseillers communautaires,

Etaient absents excusés et Pouvoirs

Madame Isabelle **GASSELIN** – Pouvoir à Monsieur Pascal **COLART**

Madame Marie-Laure **CHOLLET** – Pouvoir à Madame Emmanuelle **ROEKENS**

Monsieur Jean-Yves **THEMIOT**,

Monsieur Jacques **LAURE** (arrivée à 17h30) – Pouvoir à Monsieur Michel **CHAUVIN**

Secrétaire de séance :

Monsieur Bernard **CHAUVIN**

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2014

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 - STRUCTURES PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE

AVENANTS EN MOINS-VALUE

Les travaux pour les trois structures sont aujourd'hui bien avancés et, sur le point d'être achevés pour certaines.

Le montant des avenants en moins-value n'est pas connu à ce jour ; en effet, une dernière réunion de mise au point aura lieu le 12 janvier 2015 en présence des élus des trois communes concernées, du Président de la CCSR et de l'architecte.

Il s'agit donc de prendre aujourd'hui une délibération de principe pour la prise en compte des avenants en moins-value dont les montants définitifs seront connus après la réunion du 12 janvier 2015.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOUVELLE CONSULTATION LOT N°8 – ACCUEIL DE LOISIRS DE SOUESMES

Une autorisation est demandée au conseil communautaire pour le lancement d'une nouvelle consultation pour le lot n° 8 (chauffage, plomberie, VMC) sur le chantier de Souesmes, l'entreprise titulaire du marché ayant été placée en liquidation judiciaire. Cette consultation doit être conforme à la consultation initiale et lancée dans le cadre de la même procédure, simplement le délai de réponse sera réduit compte tenu de l'urgence de la situation (blocage du chantier).

ADOPTE A L'UNANIMITE

3- CONVENTIONS

A) Loir-et-Cher Logement/Communauté de Communes Sologne des Rivières

La Société Loir-et-Cher Logement a établi, au profit de la CCSR, un projet de convention pour la mise à disposition (à titre gratuit) des anciens locaux de la Gendarmerie de Salbris. Ce local doit permettre d'accueillir l'U.C.P.S. (Union pour la Culture Populaire en Sologne) dont le précédent siège social était à Nouan-Le-Fuzelier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

B) Communauté de Communes Sologne des Rivières/U.C.P.S.

Dans le cadre de l'accord général des Elus du territoire de la CCSR pour proposer un lieu d'accueil à l'U.C.P.S. dont l'activité rayonne sur l'ensemble de la Sologne, et pour finaliser leur installation, la CCSR bénéficiaire de la convention présentée ci-dessus, doit à son tour, entériner par une convention les relations entre les deux parties.

ADOPTE A L'UNANIMITE

C) Convention pour le financement du poste de coordinateur « Marque Sologne »

L'année 2014 a vu l'instruction du dossier de création de la « Marque Sologne » se réaliser et aujourd'hui, il est nécessaire de recruter un coordonnateur chargé de la mise en œuvre en vue de définir les différents scénarii d'organisation touristique envisageables à l'échelle du Loir et Cher et mettre en œuvre les premières actions sous l'égide de la marque Sologne. Cette convention a pour objectif de rappeler les missions assignées à ce coordinateur, les conditions d'exercice de celles-ci et les modalités de financement de ce poste.

Le coût pour la CCSR est de 2 583.33 € et sera financé sur le budget annexe de l'OTSR (Office de Tourisme Sologne des Rivières).

ADOpte A L'UNANIMITE

D) Convention avec l'Association Salbris Natation pour utilisation d'un minibus pour le service PEEJ (Petite Enfance/Enfance/Jeunesse)

La convention fixant les modalités d'utilisation d'un minibus de l'Association Salbris Natation au profit du service Petite Enfance/Enfance/Jeunesse a fait l'objet d'un examen en bureau communautaire qui a émis un avis favorable. Ce minibus permettra aux enfants de la CCSR de bénéficier, pour certaines activités, d'un transport adapté à leurs besoins et à un coût très intéressant.

ADOpte A L'UNANIMITE

E) Convention avec le Conseil Général pour l'utilisation de la piscine intercommunale par le Collège de Neung-sur-Beuvron

Le Collège de Neung-sur-Beuvron avait souhaité pouvoir bénéficier de créneaux à la piscine intercommunale située à Salbris. Après étude de la demande par les Services de la piscine et compte-tenu de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires qui ont libéré des créneaux, il a pu être répondu favorablement à la demande du Collège de Neung-sur-Beuvron. Une convention entre le Conseil Général, le Collège et la Communauté de Communes doit donc entériner cet accord. A ce titre, le Conseil Général versera à la CCSR 47 € par classe et par heure d'utilisation.

ADOpte A L'UNANIMITE

4- INDEMNITE DE CONSEIL A LA TRESORIERE DE LA CCSR

Après le renouvellement des assemblées municipales et intercommunales, le Conseil Communautaire doit émettre un avis sur l'indemnité de Conseil à attribuer ou non à la Trésorière de la Collectivité, dont le contenu est explicité ci-dessous :

- DE DEMANDER** le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 30% par an, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
- D'ACCORDER** l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €

ADOpte A LA MAJORITE

5- DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRINCIPAL et BUDGETS ANNEXES DU JARDIN D'ENTREPRISES ET DU SPANC

BUDGET GENERAL N°01-2014

DEPENSES			RECETTES		
N° compte	LIBELLE	MONTANT	N° compte	LIBELLE	MONTANT
61522	Bâtiment	1 368.00 €	6419	Remboursement salaires personnel	1 368.00 €
73925	FPIC	-57 689.00 €	7325	Reversement FPIC	- 57 689.00 €

TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €
--------------	--	---------------	--------------	--	---------------

- Réparation fuites dans 2 toilettes du bâtiment abritant le siège : 1006.80 x 2 = 2013.60 remboursés 1678.60 €

BUDGET ANNEXE DU JARDIN D'ENTREPRISES N°01-2014

DEPENSES Fonctionnement			RECETTES Fonctionnement		
N° compte	LIBELLE	MONTANT	N° compte	LIBELLE	MONTANT
61521	Terrains	-765.05 €			
66111	Intérêts à régler	765.05 €			
TOTAL		0.00 €	TOTAL		0.00 €
DEPENSES Investissement			RECETTES Investissement		
1641	Emprunt	907.09 €			
21318	Autres bâtiments publics	-907.09 €			
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

- Les emprunts ayant des taux variables, il est difficile d'inscrire au budget les sommes exactes : petit réajustement entre le capital et les intérêts.

BUDGET ANNEXE DU SPANC N°01-2014

DEPENSES			RECETTES		
N° compte	LIBELLE	MONTANT	N° compte	LIBELLE	MONTANT
618	Divers	286.00 €	7062	Redevance assainissement	286.00 €
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

- Il y a eu davantage de diagnostics que prévu au budget primitif, mais ils s'équilibrent par les redevances des particuliers.

ADOpte A L'UNANIMITE

6- FONDS DE CONCOURS

TRAVAUX PISCINE INTERCOMMUNALE

Des travaux ont été nécessaires suite à la rupture d'un filtre à sable, dispositif de filtrage de l'eau. Les réparations ont fait l'objet d'une facturation d'un montant HT de 17 743 €

STRUCTURES PEEJ : MARCILLY-EN-GAULT – SOUESMES – PIERREFITTE-SUR-SAUDRE

Les travaux sont maintenant en phase finale et l'estimatif pour chacune des structures est sur le point d'être définitif (hormis les avenants en moins-value) qui doivent arriver cette semaine, soit Marcilly = 89 383.79 €, Pierrefitte = 102 355.60 € et Souesmes = 194 202.22 €.

Le principe des fonds de concours est de solliciter les communes du lieu d'implantation pour une participation à hauteur maximum de 50 % du solde HT restant à la charge de la CCSR.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7- DESIGNATION DES ELUS AU COMITE TECHNIQUE ET COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Par délibération du 25 septembre 2014 vous aviez fixé le nombre de représentants des Elus aux CT et CHSCT à 3 titulaires et 3 suppléants par comité. Les élections professionnelles pour les Agents ayant eu lieu le 4 courant, il revient au Conseil Communautaire de désigner ses Elus pour siéger au sein de ces comités et procéder aux premières réunions d'installation en 2015.

COMITE TECHNIQUE

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Pierre MAURICE
Michèle MOREAU
Agnès THIBAUT

Pascal COLART
René POUJADE
Françoise RANCIEN

C.H.S.C.T.

Agnès THIBAUT
René POUJADE
Michèle MOREAU

Emmanuelle ROEKENS
Gérard CHOPIN
Max BURON

ADOPTE A L'UNANIMITE

8- TABLEAU DES EFFECTIFS

Création des postes saisonniers

Pour toutes les structures Petite enfance, Enfance, Jeunesse : 40 postes saisonniers maximum cumulés pour toute l'année 2015

Pour la piscine du 01 juillet au 31 août 2015:

- 2 postes « Accueil-Caisse »
- 4 postes « BASSIN »

Les recrutements se feront en fonction des inscriptions, de la durée et de l'organisation du temps de travail les modalités de rémunération seront précisées individuellement dans chaque contrat de travail.

Création de postes pour avancement de grades au titre de 2015

Pour 2015, après vérification aux conditions d'éligibilité à l'ancienneté et aux réussites aux concours, il est proposé de créer les postes ci-dessous :

Au 1^{er} janvier 2015 et après avis de la Commission Administrative Paritaire

- 3 Postes d'Agent Technique de 1^{ère} classe à temps complet (2 *Obtentions du concours, 1 à l'ancienneté*)

Au 1^{er} avril 2015 et après avis de la Commission Administrative Paritaire

- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet (ancienneté)

Au 1^{er} novembre 2015 et après avis de la Commission Administrative Paritaire

- 1 Poste d'Agent Technique de 1^{ère} classe à temps complet (*à ancienneté*)

Après nominations, les postes vacants dans les anciens grades seront supprimés après avis obligatoire du Comité Technique (prochaine réunion en 2015)

ADOpte A L'UNANIMITE

9- TRANSFERT DE LA COMPETENCE SCOT au SYNDICAT DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE

Pour rappel, toutes les Communes ont été sollicitées individuellement pour le transfert de la compétence SCOT au Syndicat du Pays de Grande Sologne.

La CCSR ayant, dans ses statuts, la compétence SCOT, le conseil communautaire doit donc délibérer sur ce transfert.

ADOpte A L'UNANIMITE

10- MANDAT DE MISE EN VENTE POUR LE BATIMENT SIEGE DE LA CCSR

Comme évoqué à plusieurs reprises, Monsieur le Président souhaite que les services administratifs de la CCSR puissent réintégrer la commune bourg-centre, à la fois pour des raisons pratiques et également pour des raisons financières ; en effet, la vente du bâtiment permettrait de désendetter le budget annexe du Jardin d'Entreprises. Aussi, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer le mandat de vente auprès des organismes professionnels compétents en ce domaine.

ADOpte A L'UNANIMITE

11- DEMANDE DE CLASSEMENT D'UNE COMMUNE EN COMMUNE TOURISTIQUE

Monsieur LAURE, Vice-Président chargé du Tourisme et Maire de Pierrefitte-sur-Sauldre, sollicite le Conseil Communautaire pour la demande de classement en commune touristique de la Commune de Pierrefitte-sur-Sauldre. En effet, les classements sont établis pour une durée de cinq années ; celle-ci arrivant à terme et considérant que la CCSR est compétente en matière de tourisme, il revient au Conseil Communautaire de solliciter ce classement.

ADOpte A L'UNANIMITE

12- VALIDATION DES CONSULTATIONS

ASSURANCES

La CCSR avait, dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Ville de Salbris et la Ville de Souesmes, lancer une consultation pour les assurances Responsabilité Civile, Protection Juridique, Dommages aux biens et flotte de véhicules.

Les lots RC, PJ et Dommages aux biens n'ont fait l'objet d'aucune proposition, la Ville de Salbris a donc relancer une procédure pour contractualiser au 1^{er} janvier. Pour la flotte automobile une offre a été retenue auprès de la SMACL.

GESTION DE L'AIRe D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Cinq propositions ont été reçues et l'offre la moins-disante, considérant que les prestations sont similaires sur l'ensemble des dossiers, a été retenue pour un montant TTC de 47 718 €. Le montant 2014 était de 79 684 € TTC

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Suite à la consultation lancée par délibération du 29 août 2014 sur l'étude sur les statuts et le fonctionnement de la CCSR préalablement à la mise en œuvre du futur schéma départemental de Coopération Intercommunale, trois offres nous sont parvenues et c'est l'offre KPMG qui a été retenue pour un montant de 24 000 € HT

Le Conseil Communautaire est sollicité pour autoriser la signature de ces trois marchés.

ADOpte A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h50